

Module 3 : Le droit pénal

Connaissance fondamentale

Le droit assure l'ordre et sert à protéger les individus dans la société. Il est conçu pour garantir l'inviolabilité de la vie et le bien-être des citoyens, dissuader le recours à la violence et offrir un cadre protecteur aux individus et à leurs biens. L'objectif de la justice a évolué au fil du temps; à l'origine uniquement punitif, le système judiciaire moderne comprend aujourd'hui des principes tels que la réadaptation et le dédommagement. Les peuples autochtones ont aussi proposé des alternatives viables aux peines conventionnelles. Certaines de ces alternatives ont été adoptées dans le système juridique canadien. La détermination de la peine doit aussi tenir compte d'éléments tels que les droits des victimes et les circonstances concernant le délinquant et l'infraction.

Résultats d'apprentissage

- 3.1 Cerner les buts et les caractéristiques essentielles du droit pénal au Canada, y inclus la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (2003), et explorer les défis associés à la recherche d'un équilibre entre la justice vengeresse et la réadaptation afin de respecter autant les droits juridiques de la victime que ceux du délinquant.
- 3.2 Développer une compréhension des éléments qui constituent une infraction criminelle tels que *l'actus reus*, la *mens rea* et la responsabilité absolue.
- 3.3 Décrire et analyser des infractions criminelles qui impliquent des individus telles que l'homicide, les voies de fait et l'agression sexuelle.
- 3.4 Décrire et analyser des infractions criminelles relatives à la propriété telles que le vol, le vol qualifié et l'introduction par effraction ainsi que d'autres infractions criminelles telles que le trafic et la possession de drogues, le vol d'identité et la fraude.
- 3.5 Développer une compréhension des multiples façons dont un individu peut être impliqué dans une infraction criminelle sans en être l'auteur principal telles que la complicité, l'incitation, la tentative et le complot.
- 3.6 Décrire les étapes principales de l'enquête et de l'arrestation, y inclus les méthodes de collecte et d'analyse de preuves, la détention et la libération avant le procès.
- 3.7 Identifier et décrire les moyens de défense qui peuvent être invoqués par l'accusé tels que l'état mental, la légitime défense et la contrainte.
- 3.8 Décrire la structure du système des tribunaux de juridiction pénale au Canada ainsi que les rôles et les responsabilités des participants tels que le juge, les témoins, le jury, le procureur de la Couronne, l'avocat de la défense et les autres membres du personnel de la cour.

suite

Module 3 : Le droit pénal (*suite*)

- 3.9 Décrire les étapes d'un procès criminel, y inclus l'enquête préliminaire, les plaidoyers, l'exposé initial, l'interrogatoire, le verdict et l'appel.
 - 3.10 Explorer les divers objectifs de la détermination de la peine tels que la protection du public, la dissuasion et le dédommagement ainsi que les avantages et les inconvénients de différents types de peines telles que la probation, l'emprisonnement avec sursis et l'incarcération.
 - 3.11 Distinguer entre la détermination de la peine pour les adultes et pour les jeunes contrevenants en faisant référence à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.
 - 3.12 Explorer le concept de la justice réparatrice, y inclus les alternatives aux peines traditionnelles recommandées par la *Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones* (1991) ainsi que l'arrêt Gladue (1999), telles que les cercles de détermination de la peine et les conférences communautaires familiales.
 - 3.13 Analyser la surreprésentation d'individus autochtones incarcérés au Manitoba et au Canada et les solutions envisagées par le système judiciaire, notamment à la lumière des recommandations de la *Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones* (1991) et la *Commission de vérité et réconciliation* (2015).
-